

# Les radios privées appuient l'industrie du disque

GLENN O'FARRELL

Président et chef de la direction  
de l'Association canadienne des radiodiffuseurs

**D**ans l'univers musical d'aujourd'hui, le degré du soutien, public et privé, accordé à l'industrie québécoise du disque ne souffre aucune comparaison à l'échelle internationale. Les chiffres à ce sujet parlent d'eux-mêmes. Au total, en 2005, les gouvernements fédéral et provincial ont versé 26,4 millions de dollars au soutien de l'industrie du disque au Québec. Cela représente un investissement de 3,49 \$ par habitant en deniers publics.

Dans l'espace francophone, la France accorde quant à elle 0,73 \$ par habitant au soutien de son industrie du disque alors que la Belgique et la Suisse, pays dont la taille de la population francophone est comparable à la nôtre, n'investissent... rien. C'est donc dire que les investissements en fonds publics au soutien de l'industrie québécoise du disque par habitant sont près de quatre fois plus élevés au Québec qu'en France.

Par ailleurs, il faut savoir que le Canada est le seul pays au monde où le gouvernement oblige les radios commerciales privées à subventionner directement l'industrie du disque au moyen de contributions à divers fonds de soutien tels MusicAction ou le Fonds RadioStar. À titre indicatif, mentionnons que pour le marché francophone uniquement, les contributions financières directes des radios commerciales aux fonds d'aide à la musique sont passées de 400 000 \$ en 1998 à 5,7 millions en 2005, une augmentation de plus de 1300 %.

## Les quotas

En outre, au Québec, les radios commerciales privées francophones doivent respecter deux quotas musicaux: d'abord, elles doivent diffuser un minimum de 35 % d'œuvres musicales canadiennes, ce qui, au Québec, est un seuil largement surpassé; de plus, au moins 65 % de leur programmation musicale hebdomadaire doit être consacrée à la musique vocale de langue française, dont 55 % entre 6h et 18h. Ces quotas, il faut le souligner, sont les plus élevés au monde.

Malgré cela, de l'avis de certains intervenants du milieu de la musique, la contribution des radios commerciales privées francophones au soutien de la musique d'expression française d'ici n'est pas suffisante. Il faudrait, pour soutenir l'industrie, plus de quotas et davantage de financement.

## Mutation

Au Québec, l'industrie de la radio privée a toujours eu à cœur l'épanouissement de la diversité de notre expression culturelle.

Force est d'admettre que de nos jours, au Québec comme ailleurs dans le monde, le paysage radiophonique traverse une période de mutation fondamentale. Désormais, deux univers se côtoient pour obtenir l'attention du consommateur: l'un est réglementé, soit celui de la radio hertzienne, comme Energie ou Rythme FM; l'autre l'est peu (radio par satellite) ou pas du tout; c'est le cas par exemple du iPod, de la radio par Internet ou des contenus audio téléchargeables sur téléphone cellulaire. Devant ce nouvel environnement, le consommateur peut à loisir composer sa propre sélection musicale aussi bien que sintoniser sa radio préférée.

Cette réalité est incontournable et tous les acteurs du système doivent chercher à mieux la comprendre en se tournant vers l'avenir plutôt que de se replier sur des mesures qui sont nettement dépassées.

## Pour un assouplissement du cadre réglementaire








Dans ce contexte, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), laquelle représente la vaste majorité des stations québécoises, estime que le cadre réglementaire applicable à la radio commerciale privée doit être adapté au nouvel environnement concurrentiel dans lequel elle évolue désormais pour que la radio privée puisse continuer d'occuper une place de choix auprès des auditeurs. Par conséquent, il est temps de procéder à des changements.

Premièrement, il faut reconnaître que le réflexe de l'auditeur est bien souvent de rechercher ce qui lui est familier. Puisque la radio privée ne se finance que par le biais de la publicité, déterminée par la mesure de l'auditoire, elle est donc sensible au comportement d'écoute. La radio privée prend donc un risque commercial lorsqu'elle diffuse une chanson d'un artiste peu ou pas connu du public. C'est pourquoi, afin de rendre aux stations francophones la capacité de se démarquer par la musique, il nous apparaît pertinent et conséquent de proposer un système de primes à la promotion des artistes de la relève francophone, ce qui aura pour effet d'accroître la diversité musicale en ondes.

Deuxièmement, bien que la musique occupe une place importante à l'antenne, l'avenir de la radio francophone est tributaire de sa capacité à développer des contenus qui lui sont exclusifs, d'où la nécessité d'assurer le développement de la relève radiophonique québécoise. En effet, c'est au moyen des émissions à prédominance verbale plutôt que par la musique que les stations francophones se distinguent les unes des autres, notamment aux heures de grande écoute. La radio privée francophone y consacre donc des sommes importantes. Cet avantage distinctif doit être soutenu à sa juste valeur puisqu'il s'agit d'un aspect propre à la radio francophone qui lui permettra de continuer à se démarquer dans l'environnement concurrentiel d'aujourd'hui et de demain.

Le consommateur est désormais seul maître de sa programmation musicale. Ses goûts se renouvellent constamment et ses habitudes d'écoute évoluent au gré des innovations technologiques. Les radios commerciales privées l'ont compris et en parlent. Le cadre réglementaire doit donc tenir compte de cette nouvelle réalité. Voilà le défi de l'avenir.

# MESURES DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE DU DISQUE — TABLEAU COMPARATIF

PAYS	QUOTAS DE CONTENU APPLICABLES AU SECTEUR DE LA RADIO PRIVÉE	FINANCEMENT PUBLIC ACCORDÉ À L'INDUSTRIE DU DISQUE	FONDS VERSÉS PAR LES RADIODIFFUSEURS AU SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU DISQUE
 <b>CANADA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 % Cancon (musique populaire)</li> <li>• 10 % Cancon (musique spécialisée)</li> <li>• 65 % Musique vocale de langue française (MVF)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>* 55 % MVF (6h–18h, du lundi au vendredi)</li> </ul> </li> </ul>	Fédéral – 30 millions \$ par année, dont 9,8 millions \$ au Québec Québec – 16,6 millions \$ au total (SODEC et crédits d'impôt) Total de l'aide financière gouvernementale au Québec en 2005 : 26,4 millions \$ Plus de 134 millions \$ entre 1999 et 2005	<b>16,1 millions \$ par année</b> à l'ensemble des fonds dont <b>5,7 millions \$ en 2005 pour MusicAction et le Fonds RadioStar</b> Entre 1999 et 2005 : 7,4 millions \$ à <b>MusicAction</b> Depuis ses débuts en 2001 : Près de 10 millions \$ au <b>Fonds RadioStar</b>
 <b>AUSTRALIE</b>	Code de pratiques négocié entre la radio privée et l'industrie de la musique – quotas de musique nationale fondés sur l'offre 25 % – Rock; succès populaires 20 % – AC** en vogue; rock classique; country 15 % – AC; succès classique 10 % – musique rétro; easy listening 5 % – Nostalgie; jazz;	20 millions \$ CAN par année	0 \$ de contribution directe au soutien de l'industrie de la musique
 <b>BELGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 % MVF dont 4,5 % d'artistes belges</li> </ul>	0 \$ de contribution gouvernementale	0 \$ de contribution directe au soutien de l'industrie de la musique, mais obligation variable de contribution à la création radiophonique
 <b>FRANCE</b>	MVF (sans aucun quota de musique nationale) <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % MVF; et 20 % de nouveautés; ou</li> <li>• 60 % MVF; et 10 % de nouveautés; ou</li> <li>• 35 % MVF; et 25 % de nouveautés</li> </ul>	45 millions \$ CAN par année*	0 \$ de contribution directe au soutien de l'industrie de la musique
 <b>NOUVELLE ZÉLANDE</b>	Code de pratiques volontaire visant à augmenter le contenu musical néo-zélandais à une moyenne de 20 % en 2005	5 millions \$ CAN par année (incluant un fonds pour la diffusion radiophonique de la musique néo-zélandaise)	0 \$ de contribution directe au soutien de l'industrie de la musique
 <b>ROYAUME UNI</b>	Aucun quota en vigueur	90 millions \$ CAN par année réunis dans plusieurs programmes d'aide directe et indirecte	0 \$ de contribution directe au soutien de l'industrie de la musique
 <b>SUISSE</b>	Aucun quota en vigueur	0 \$ de contribution gouvernementale	0 \$ de contribution directe au soutien de l'industrie de la musique

\* Contribution par le biais de Musique France Plus, un organisme privé, non gouvernemental (pas de contribution gouvernementale). Les fonds sont gérés par le SACEM, une société similaire à la SOCAN.

\*\* Adulte contemporain – Hot AC

D'hier... à aujourd'hui

RADIOS PRIVÉES  
PAYSAGE EN MUTATION

Pour plus de renseignements : Pierre-Louis Smith, Vice-président, Radio;  
(613) 233-4035, ext. 353; plsmith@cab-acr.ca



Canadian Association of Broadcasters  
L'Association canadienne des radiodiffuseurs